Rapport du commissaire aux comptes

Comptes annuels au 31/12/2024

Association l'ATELIER
21 RUE LIVIO - 67029 STRASBOURG CEDEX

Oswald Christophe
commissaire aux comptes

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2024

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2024, sur le contrôle des comptes annuels de l'Association l'ATELIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

✓ Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

✓ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes notamment assuré :

- de la correcte comptabilisation des subventions obtenues
- du respect du principe de séparation des exercices, notamment au niveau des produits d'exploitation

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

✓ Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

✓ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le l'organe d'administration.

✓ Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

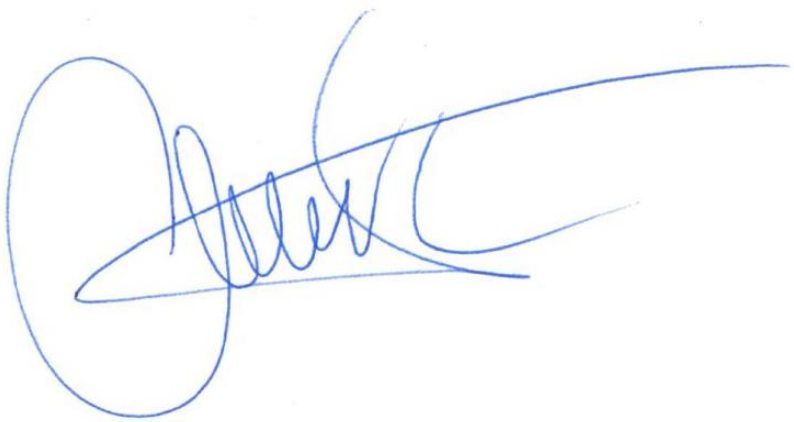
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG, le 12 juin 2025

Christophe OSWALD
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	5 554	4 872	682	1 662
	Autres immobilisations incorporelles (1)	30 030		30 030	30 030
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	68 058	57 886	10 172	22 941
	Autres immobilisations corporelles	395 306	312 621	82 685	92 163
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	18 187	18 087	100	100
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 187		9 187	9 187
	TOTAL (I)	526 338	393 467	132 871	156 098
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	87 391		87 391	53 189
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 621 287	15 401	1 605 885	2 336 497
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 089 829		1 089 829	1 146 918
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	47 378		47 378	11 322
	TOTAL (II)	2 845 885	15 401	2 830 483	3 547 926
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	3 372 222	408 868	2 963 354	3 704 025
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an			15 401	22 661

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	176 206	176 206
	Autres		
	Report à nouveau	296 119	280 683
	Excédent ou déficit de l'exercice	74 121	15 436
	Total des fonds propres (situation nette)	546 446	472 325
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	15 563	19 019
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	15 563	19 019
	Total des fonds propres	562 009	491 343
Fonds reportés et dédiés	**Fonds reportés liés aux legs ou donations**		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	**Provisions pour risques**	328 630	344 618
	Provisions pour charges	46 000	46 000
	Total des provisions	374 630	390 618
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 093	118 681
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	297 476	305 359
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	515 293	700 786
	Produits constatés d'avance	1 126 853	1 697 237
	Total des dettes	2 026 715	2 822 063
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 963 354	3 704 025
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	74 121,00	15 435,72
	(1) Dont à moins d'un an	1 997 944	2 778 307
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	550 015	512 983
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 948 217	2 980 211
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	88 611	131 593
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	95	261
	Total des produits d'exploitation	3 586 938	3 625 048
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 005 209	1 144 594
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	175 220	167 881
	Salaires et traitements	1 595 856	1 602 282
	Charges sociales	519 089	548 014
	Dotation aux amortissements et dépréciations	49 839	42 513
	Dotation aux provisions	53 599	66 060
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	6 504	376
	Total des charges d'exploitation	3 405 317	3 571 720
	RESULTAT D'EXPLOITATION	181 620	53 328

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	181 620	53 328
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 297	7 006
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	8 297	7 006
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	8 297	7 006
	RESULTAT COURANT avant impôts	189 918	60 334
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	27 798	580
	Sur opérations en capital	3 455	690
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	31 254	1 270
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	66 296	45 683
	Sur opérations en capital	80 000	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	146 296	45 683
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(115 043)	(44 413)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	754	485
	TOTAL DES PRODUITS	3 626 489	3 633 324
	TOTAL DES CHARGES	3 552 368	3 617 888
	EXCEDENT ou DEFICIT	74 121	15 436

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03) et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 963 354** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 626 489** euros et un total **charges** de **3 552 368** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **74 121** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :
- Concessions, droits similaires, brevets, licences : linéaire, 3 ans ;
- Matériels : linéaire, 3 à 5 ans ;
- Installations générales : linéraire, 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : linéaire, 3 à 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatiques : linéaire, 4 à 10 ans ;
- Mobiliers : linéraire, 5 à 10 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Néant

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour dépréciation d'actif sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	**Frais d'établissement et de développement**						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	35 584					35 584
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 584					35 584
CORPORELLES	**Terrains**						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	66 559		1 499			68 058
	Instal., agencement, aménagement divers	178 820					178 820
	Matériel de transport	59 919		14 289			74 208
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	145 453		10 824		14 000	142 277
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 752		26 612		14 000	463 364
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	**Participations évaluées en équivalence**						
	Autres participations	18 187					18 187
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	9 187					9 187
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 389					27 389
	TOTAL	513 726		26 612		14 000	526 338

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	**Frais d'établissement et de développement**				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	3 892	980		4 872
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 892	980		4 872
CORPORELLES	**Terrains**				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	43 618	14 268		57 886
	Autres instal., agencement, aménagement divers	139 146	6 978		146 124
	Matériel de transport	48 307	7 294		55 601
	Matériel de bureau, mobilier	104 576	20 319	14 000	110 895
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	335 648	48 859	14 000	370 507
	TOTAL	339 540	49 839	14 000	375 380

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	93 368			93 368
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	297 250	53 599	69 587	281 262
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	390 618	53 599	69 587	374 630
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	18 087			18 087
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	7 260		7 260	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	15 401			15 401
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	40 748		7 260	33 488
	TOTAL GENERAL	431 367	53 599	76 847	408 119
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		53 599	76 847	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 187		9 187
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	87 391	87 391	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	58	58	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 736	3 736	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 590 539	1 590 539	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	13 286		13 286
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	13 667	11 551	2 116
	Charges constatées d'avance	47 378	47 378	
	TOTAL DES CREANCES	1 765 242	1 740 654	24 588
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	87 093	87 093		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	110 550	110 550		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 125	126 125		
	Impôts sur les bénéfices	754	754		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	60 046	60 046		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	515 293	486 522	28 770	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 126 853	1 126 853		
	TOTAL DES DETTES	2 026 715	1 997 944	28 770	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			47 378
DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION		2 959	
LOCATION LIXXBAIL		1 703	
ABONNEMENTS PASS AVENIR		3 384	
ABONNEMENT LEFEBVRE DALLOZ		984	
ABONNEMENT SHORT EDITION		1 071	
ASSURANCE RC DIRIGEANT		591	
ASSURANCE MAIF		27 673	
CONTRAT DE FOURNITURES ESAT		7 864	
ABONNEMENT SOLOCAL		584	
ABONNEMENT EXPRESSOP SERVICES		566	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			47 378

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			1 126 853
RESULTATS P2		159 753	
SUBVENTION REGION E2C		15 112	
DREETS E2C		137 000	
TAXE D'APPRENTISSAGE E2C		101 275	
INDEMNITE ASSURANCE MAIF RESTAURATION		5 417	
DONATION DECATHLON E2C		650	
SUBVENTION INSERTION ACTION SOCIALE		16 250	
SUBVENTION COSA P2		58 737	
SUBVENTION CEJ		557 659	
SUBVENTION TERRES DES POSSIBLES		39 850	
SUBVENTION REAJI		5 150	
SUBVENTION COSA PJJ		30 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 126 853

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- **Patrimoine intégré**				
- **Fonds statutaires**				
- **Subventions d'investissement non renouvelables**				
- **Apports sans droit de reprise**				
- **Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés**				
- **Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables**				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	176 206			176 206
Report à nouveau	280 683	15 436		296 119
Résultat de l'exercice	15 436	74 121	15 436	74 121
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- **Apports**				
- **Legs et donations**				
- **Subventions d'investissement sur biens renouvelables**				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 019		3 455	15 563
Provisions réglementées				
TOTAL	491 343	89 557	18 891	562 009

Annexe libre

Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association l'Atelier dont le siège se trouve à Strasbourg est un centre de formation depuis 1981. Son projet fondateur est le soutien à l'insertion sociale et professionnelle, par la promotion d'activités en lien avec le monde du travail. L'Atelier propose différents dispositifs dont l'Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin, les dispositifs passerelles et DAE ainsi que des actions qualifiantes en restauration et espaces verts.

Description des moyens mis en oeuvre

Afin de réaliser son objet, l'association recourt aux moyens d'actions suivants :
- Conclusion de conventions de partenariat avec les acteurs de l'Etat et des collectivités locales, et plus généralement avec tout organisme public ou privé intéressé aux problématiques de l'insertion professionnelle ;
- Participation à des appels à projets ou à des appels d'offres ;
- Conception et animation de modules de formation.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation relatives à l'exercice 2024 s'élèvent à 2 948 217 €.
La répartition est la suivante :
- CEA - STRUCTURES PASSERELLES : 435 062 € ;
- CEA - P2 : 518 000 € ;
- FSE - STRUCTURES PASSERELLES : 304 061 € ;
- FSE - E2C : 291 488 € ;
- REGION - E2C : 401 175 € ;
- REGION - AFEST : 55 011 € ;
- REGION - TERRES DES POSSIBLES : 162 057 € ;
- MLPE - JOB COACHING : 181 421 € ;
- EUROMETROPOLE - E2C : 20 000 € ;
- EUROMETROPOLE - PADEP : 8 000 € ;
- DREETS - E2C : 251 850 € ;
- DREETS - CEJ : 285 364 € ;
- PJJ - P2 :15 663 € ;
- CAISSE D'EPARGNE - E2C : 5 000 € ;
- TAXE D'APPRENTISSAGE : 14 065 €.

Annexe libre

Provisions

Une provision est comptabilisée au titre du risque de reversement des subventions FSE perçues suite aux contrôles effectués par le financeur. Ce risque est évalué à 9% du montant demandé pour les 4 dernières années et s'élève à 173,5 K€ au 31 décembre 2024.
Les autres provisions sont liées à un litige prud'homal pour 93,4 K€, à d'autres risques en matière de reversement FSE pour 61,8 K€, et à des travaux de restructuration et remise en état d'un montant de 46 K€.

Les dotations de l'exercice 53,6 K€ et les reprises 69,6 K€ correspondent à l'ajustement du risque lié au FSE sur les 4 dernières années.

Engagements donnés

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de départs volontaires à la retraite des salariés de l'association l'Atelier sont valorisés à un montant de 43 841 €.
L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective, d'une hypothèse de turn over faible et de la table de mortalité publiée par l'INSEE. Le taux d'actualisation retenu est l'IBOXX au 31/12/2024, soit 3,35 %.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 6 000 € .